Nations Unies S/PV.6093

Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6093e séance

Jeudi 19 mars 2009, à 10 heures
New York

Président :	M. Shalgham	(Jamahiriya arabe libyenne)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	Mme Eloeva
	France	M. Lacroix
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de mission du Conseil de sécurité en Haïti (11-14 mars 2009)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

09-27343 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (11-14 mars 2009)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mérorès (Haïti) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Jorge Urbina, chef de la mission du Conseil en Haïti et Représentant permanent du Costa Rica.

Je voudrais tout d'abord souhaiter bon retour aux membres du Conseil et aux représentants du Secrétariat qui ont pris part à la mission du Conseil en Haïti. Je donne maintenant la parole à M. Jorge Urbina, chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : La mission du Conseil de sécurité s'est rendue en Haïti du 11 au 14 mars, conformément à son mandat figurant dans le document S/2009/139. La mission a pu évaluer par elle-même la situation en Haïti au moment où il semble y avoir une possibilité de consolider la stabilité et d'entreprendre un processus de développement durable.

Je voudrais commencer par remercier les représentants des États membres du Conseil de l'intérêt qu'ils ont témoigné au travail de la mission et de leur participation active à toutes ses activités. Les membres du Conseil ont apporté la preuve de la préoccupation que suscite la situation en Haïti. Je suis convaincu que nos délibérations futures tireront avantage des connaissances acquises lors de ce voyage.

Au nom des membres du Conseil, je tiens à remercier les autorités haïtiennes de leur hospitalité et de leur ouverture. Je tiens aussi à remercier le Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Léo Mérorès, de nous avoir accompagnés et d'avoir contribué au succès de la mission. Je manquerais à mes devoirs si je ne saluais pas la manière impeccable avec laquelle ce voyage a été organisé, grâce à la contribution du Secrétariat, du Département des opérations de maintien de la paix et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, ainsi que des équipes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et du système des Nations Unies en Haïti. Leur travail mérite nos louanges.

La visite de la mission du Conseil a commencé par deux réunions successives avec les responsables de la MINUSTAH et de l'équipe des Nations Unies en Haïti. La mission du Conseil a ensuite eu une réunion avec le Président de la République et Madame le Premier Ministre, pour entendre leurs vues, obtenir des informations sur les programmes mis en place et recueillir leurs impressions sur le travail effectué par la Mission de stabilisation. Les représentants du Conseil ont reçu des informations supplémentaires sur les projets du Gouvernement haïtien lors d'une réunion ultérieure avec Madame le Premier Ministre et ses ministres de la planification, de l'intérieur, de l'agriculture et du développement rural, des travaux publics et des transports. En outre, les membres du Conseil ont rencontré les dirigeants du Sénat et de la Chambre des députés, ainsi que les Présidents des Commissions Justice et Sécurité des deux chambres législatives et le Ministre chargé des relations avec le Parlement. La mission du Conseil a également rencontré les dirigeants des partis politiques et des parlementaires de l'opposition et a eu des entretiens avec des représentants du secteur privé et de la société civile haïtienne.

Ont pris part à la réunion avec la MINUSTAH le Représentant spécial du Secrétaire général et ses adjoints, le commandant de la force et le Chef de la police. L'équipe des Nations Unies était conduite par le Coordonnateur résident. Enfin, les représentants du

Conseil se sont rendus à Gonaïves, à Fort Liberté, à Ouanaminthe et à Cité Soleil.

Les membres de la mission ont obtenu des informations mises à jour et des évaluations sur des aspects importants de la situation en Haïti, en particulier la situation générale en matière de sécurité, le dialogue politique et les élections, l'extension de l'autorité de l'État, l'état de droit et les droits de l'homme, le développement social et économique et la coopération régionale.

La mission a pu constater les progrès accomplis en matière de sécurité au cours des cinq années de présence de la MINUSTAH dans le pays, et notamment ceux enregistrés grâce à l'appui apporté à la Police nationale pour renforcer ses capacités. Les progrès enregistrés se traduisent déjà par une diminution de la criminalité et par une confiance accrue de la population dans la police. Le processus de renforcement de la Police nationale s'axe désormais sur la professionnalisation de ses ressources humaines et sur le renforcement de ses capacités opérationnelles et institutionnelles.

L'on s'achemine fermement vers la réalisation de l'objectif de 14 000 membres fixé pour la Police nationale, afin d'atteindre ainsi le taux acceptable de 1 agent de police pour 1 000 habitants, tout en tenant compte des besoins concrets. Le chiffre de départ, qui avait été fixé à 3 000, a été aujourd'hui multiplié par trois. De plus, les processus de recrutement et de vérification sont menés à bien.

La mission du Conseil a pu évaluer la mise en œuvre du programme de réduction de la violence communautaire au cours de l'une de ses visites sur le terrain. Ce projet a été rendu possible grâce à la coopération entre la MINUSTAH, ses interlocuteurs gouvernementaux, la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et l'équipe de pays des Nations Unies dirigée par le Programme des Nations Unies pour le développement. Ces progrès ont été obtenus grâce à des programmes à effet rapide en faveur de l'emploi recourant à une forte intensité de main-d'œuvre. Cela a contribué à stabiliser les zones urbaines marginalisées qui, il y a encore peu, étaient considérées comme des zones de non-droit.

La mission a également mesuré l'insuffisance des capacités de l'État haïtien pour contrôler sa frontière et ses eaux territoriales, ce qui risque d'encourager le développement d'activités illicites. Le lancement des patrouilles maritimes et aériennes de la MINUSTAH, à l'appui de la Police nationale, devrait contribuer à améliorer la situation, mais ces activités doivent être complétées par d'autres initiatives bilatérales et régionales dans la mesure où ces problèmes ont une dimension régionale et où la Mission de stabilisation n'est pas mandatée pour réaliser de telles opérations et n'a pas les capacités de mener des opérations d'interdiction.

La mission a reçu des informations sur le dialogue politique et les processus électoraux de la part du Président et de Madame le Premier Ministre, qui ont fourni des détails sur les cinq commissions créées par le Président afin de recueillir les contributions des partis politiques et de la société civile pour mettre au point un ambitieux programme de réforme institutionnelle. Au cours de sa visite, le Conseil a eu des échanges avec le coordonnateur national de ces commissions ainsi qu'avec la personne qui dirige les travaux sur la réforme de la Constitution.

Les interlocuteurs haïtiens ont convenu de la nécessité d'entreprendre des réformes importantes, même si certaines nuances distinguent les différents points de vue. Les points d'entente sont les notions générales du partage des pouvoirs, la décentralisation excessive et la multiplicité des processus électoraux. Les arguments en faveur d'une révision de la Constitution gagnent du terrain parmi les responsables politiques qui partagent généralement les mêmes opinions sur le caractère onéreux de la structure administrative qu'impose la Constitution de 1987 et du calendrier électoral ainsi que sur d'autres limitations qui doivent être amendées. Les membres du Conseil savaient que le calendrier pour les amendements constitutionnels était serré et ont reconnu l'importance d'une réforme de la Constitution pour assurer une meilleure gouvernance du pays. À cet égard, la mission a transmis un message sur lequel les dirigeants politiques haïtiens devront réfléchir pour pouvoir forger le consensus nécessaire à la mise en œuvre du processus de réforme constitutionnelle opportun. Lors de sa rencontre avec le Président de la Commission présidentielle chargée de la réforme constitutionnelle, les membres du Conseil lui ont transmis un message selon lequel il fallait renforcer la coordination entre le pouvoir exécutif, le Parlement et la société civile afin d'éviter des divisions et une paralysie politique qui pourraient faire obstacle au processus de réforme du pays.

Les membres du Conseil ont également eu des réunions avec le Président et les magistrats du Conseil

électoral provisoire. Les processus électoraux futurs imposent une période électorale qui durera plus de 36 mois au cours de laquelle les électeurs seront amenés à se rendre aux urnes huit fois. La mission du Conseil a reçu des informations sur l'appui logistique fourni par la MINUSTAH et le Conseil électoral provisoire et sur l'assistance offerte en matière de sécurité. Pour sa part, le Conseil a réaffirmé sa détermination de garantir des élections libres, régulières et inclusives afin de garantir la crédibilité d'un processus électoral menacé par l'absence de participation d'un des partis politiques les plus importants, exclu pour des raisons juridiques. La mission du Conseil a affirmé qu'il fallait faire tout son possible pour répondre à l'impression d'exclusion ressentie par certains secteurs de la population.

Au cours de leur rencontre avec les représentants des partis politiques, les représentants du Conseil ont pu relever certaines attitudes qui compromettent la légitimité des prochaines élections, telles que des soupçons de fraude et des accusations de dirigisme. Cependant, les membres du Conseil ont reçu des garanties selon lesquelles les objections seront exprimées par le biais de mécanismes juridiques et que le processus électoral sera utilisé en tant que moyen de régler les différends politiques.

En ce qui concerne le renforcement de la capacité de l'État, les membres du Conseil de sécurité ont pu noter la faiblesse du système institutionnel haïtien. Par exemple, l'État ne peut dispenser une éducation qu'à 10 % des élèves inscrits, qui eux-mêmes représentent un faible pourcentage des personnes d'âge scolaire. En outre, l'État ne contrôle ni le contenu ni la qualité de l'éducation privée qui représente un taux élevé de l'éducation offerte dans le pays. On peut dire la même chose à propos d'autres secteurs de l'appareil d'État haïtien qui ne fournit pas de services de base à la population.

La mission du Conseil a pu constater que le Gouvernement et la MINUSTAH travaillent ensemble pour renforcer la capacité de l'État sur le terrain et pour renforcer sa capacité administrative dans le pays et pour fournir des services de base à la population. Les autorités nationales ont souligné que des progrès ont été réalisés dans le domaine juridique, tels que la lutte contre la corruption, l'adoption d'un code des douanes, d'un statut du personnel parlementaire et de règles administratives et financières relatives au fonctionnement du pouvoir législatif.

Cependant, le Gouvernement et les administrations sont toujours limités dans leur fourniture de services de base à la population, tels que la santé et l'éducation.

Lors de la visite à Ounaminthe, la mission du Conseil a pu constater les progrès réalisés par le plan de gestion intégrée des frontières. La mission a pu noter la perméabilité et la libre-circulation dans la zone frontière entre Haïti et la République dominicaine et a constaté que des progrès avaient été faits dans le domaine de l'infrastructure. Les membres de la mission ont entendu des explications sur la mise en point de textes fondamentaux relatifs à la gestion des frontières par le Gouvernement, en collaboration avec la MINUSTAH.

Les membres du Conseil ont encouragé les autorités nationales à continuer de renforcer leur système de gestion de données douanières, d'intensifier les patrouilles terrestres et d'ouvrir de nouveaux postes de contrôle dans le but d'accroître la collecte des taxes douanières qui représentent une part importante des recettes fiscales de l'État. Les membres du Conseil ont également été informés de la réactivation de la Commission conjointe Haïti-République dominicaine qui est chargée d'élaborer un programme de travail sur des sujets d'intérêt commun.

Les membres du Conseil ont visité la base navale de la MINUSTAH à Fort Liberté où ils ont examiné le plan opérationnel de patrouilles maritimes faites avec la participation de la Police des Nations Unies et la Police nationale haïtienne. On a également informé la mission du Conseil que l'équipe navale mixte conjointe de Fort Liberté participe également à une patrouille hebdomadaire des frontières par terre, mer et air.

En ce qui concerne l'état de droit et les droits de l'homme, sur la base des conversations qu'a eues la mission avec le Ministre de la justice et de la sécurité, avec les Secrétaires d'État à la justice et à la sécurité publique, le Directeur général de la Police nationale haïtienne et le Directeur de l'Administration pénitentiaire, ainsi qu'avec le commandant de la Force et le Commissaire de police de la MINUSTAH, il est apparu clairement que la priorité pour Haïti est de renforcer les capacités de sa Police nationale, condition essentielle pour la prise en main nationale des questions de sécurité. Des progrès ont été faits en ce qui concerne la professionnalisation des officiers, l'augmentation des capacités institutionnelles et le développement de l'infrastructure afin de parvenir aux objectifs fixés dans le cadre de la réforme de la police.

Le programme ambitieux exige l'appui et la coopération de la communauté internationale.

La mission a constaté les succès obtenus dans le domaine de la réforme et du renforcement de l'état de droit et des institutions en Haïti. Les représentants du Conseil qui ont assisté à l'inauguration de l'École de la magistrature ont pu constater les avancées importantes réalisées dans l'organisation juridique avec l'application de trois lois importantes qui créent le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le statut de la magistrature et appuient le système de formation des juges.

Malgré les succès obtenus dans ces domaines, le pays attend la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la consolidation de l'Office de protection du citoyen, une inspection judiciaire et la mise en œuvre du plan stratégique d'extension des installations pénitentiaires du pays et un examen général des conditions actuelles de détention des prisonniers en détention provisoire. La capacité limitée du pouvoir judiciaire pour faire en sorte que justice soit rendue rapidement a conduit à une forte augmentation de la population carcérale qui vit entassée et qui voit ses droits fondamentaux bafoués. Aussi bien Madame le Premier Ministre que le Ministre de la justice ont exprimé leur volonté d'améliorer les capacités du secteur de la justice et ont reconnu l'appui fourni par la MINUSTAH dans ce domaine.

Les autorités haïtiennes ont insisté sur le respect des droits civils et politiques, en particulier la liberté d'expression, dans le pays. Les membres de la mission se sont dits préoccupés par les restrictions dont font l'objet les droits économiques, sociaux et culturels en Haïti, situation que la situation humanitaire causée par les catastrophes naturelles de 2008, la crise alimentaire mondiale et la détérioration de l'économie mondiale n'ont fait qu'aggraver.

En ce qui concerne la situation humanitaire, Haïti est particulièrement vulnérable aux ouragans et aux tempêtes tropicales de l'Atlantique. Les membres du Conseil ont pu observer les effets des inondations causées par les ouragans de l'année dernière dans la ville de Gonaïves et ils ont pu constater les efforts déployés dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la réduction des risques et de l'aménagement des bassins hydrographiques. La mission a visité un projet à forte intensité de main-d'œuvre dont le but est de réduire la vulnérabilité environnementale en construisant des terrasses et de petites digues, en déroutant des cours d'eau et en réparant des canaux.

La sécurité alimentaire reste l'une des préoccupations les plus importantes dans le pays. Les membres du Conseil ont reçu des informations sur la situation difficile que connaît le secteur agricole en Haïti. Le Représentant permanent du Japon, appuyé par les autres membres du Conseil, s'est inquiété de la faible productivité du secteur qui emploie plus de 50 % de la population mais dont la production couvre seulement 48 % des besoins alimentaires. Les membres du Conseil ont encouragé les autorités haïtiennes à adopter des politiques agricoles destinées à augmenter la production. En outre, ils ont invité le Gouvernement haïtien à montrer son attachement à fixer des objectifs réalisables dans des délais raisonnables, tout cela dans le but de contribuer à la stabilité du pays.

S'agissant du développement économique et social, il est apparu évident à la mission que les niveaux actuels d'extrême pauvreté – 80 % de la population vit avec moins de deux dollars par jour et 50 % de la population vit avec moins d'un dollar par jour – est incompatible avec l'objectif de restaurer la stabilité à court terme. Les interlocuteurs haïtiens ont indiqué qu'il importe de continuer de travailler avec la communauté internationale pour mettre en œuvre une stratégie de reconstruction et de développement du pays. À cet égard, ils ont reconnu l'importance des documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté et l'évaluation des besoins après les catastrophes, les propositions du professeur Paul Collier et du professeur Jeffrey Sachs, ainsi que la législation des États-Unis qui établit un accès préférentiel des exportations haïtiennes, la loi sur les opportunités hémisphériques d'Haïti par l'encouragement au partenariat (loi HOPE II). Ce sont toutes des initiatives indispensables pour activer l'économie d'Haïti et instaurer la sécurité économique à long terme.

La prochaine conférence des donateurs qui se tiendra à Washington, organisée par la Banque interaméricaine de développement, a également été perçue comme une importante occasion pour garantir à Haïti l'accès à des fonds supplémentaires pour son relèvement et sa reconstruction. La mission du Conseil a souligné que la contribution de la diaspora au développement d'Haïti, qui dépend aujourd'hui d'une réforme actuellement en suspens qui permettrait la double nationalité, doit aussi être revue.

S'agissant de la coopération régionale, la mission du Conseil a rencontré les membres du groupe restreint et a pu constater le rôle décisif qu'il a joué en assurant la coordination effective entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les représentants du corps diplomatique et de la communauté des donateurs. Tout au long de la mission, les membres du Conseil ont vérifié le haut degré d'attachement des pays latino-américains à Haïti. En plus de pleinement prendre part au maintien de la paix en fournissant des contingents et du personnel de police, les pays de la région continuent à appuyer le développement socioéconomique du pays par des mesures bilatérales et multilatérales, des programmes spécifiques de développement et des programmes à effets rapides qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de la MINUSTAH. À cet égard, il convient de souligner que les autorités haïtiennes ont indiqué à de nombreuses reprises qu'à leur avis la coopération Sud-Sud est une question qui revêt pour elles un intérêt croissant.

La mission a également pu observer que la participation continue d'organisations régionales et sous-régionales telles que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes est importante pour assurer l'intégration d'Haïti dans le cadre plus large de l'Amérique latine et des Caraïbes et pour renforcer davantage l'attachement de ses partenaires dans l'hémisphère.

Je ne saurais terminer sans rappeler la conclusion de cette mission selon laquelle la communauté internationale est attachée au succès d'Haïti. C'est pourquoi il est nécessaire que les autorités haïtiennes favorisent un consensus national non seulement en vue de la stabilité sécuritaire et politique mais aussi pour poser les bases solides de leur propre développement socioéconomique.

Le projet de rapport de la mission sera prochainement distribué aux membres du Conseil pour son examen. Il comprend une analyse détaillée des activités et des conclusions de la mission dans les domaines couverts par mon exposé d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Urbina pour son exposé.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite remercier l'ensemble des membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont participé à la mission, qui a été conduite de manière compétente par l'Ambassadeur Urbina, pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités au nom du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Mérorès (Haïti) : Monsieur le Président, permettez qu'au nom du Gouvernement haïtien je remercie le Conseil pour avoir organisé cette mission en Haïti. Mes remerciements bien spéciaux s'adressent à l'Ambassadeur Urbina qui l'a dirigée. Nous pensons que cet exposé est extrêmement compréhensif et couvre tous les domaines auxquels la mission s'est intéressée durant sa visite en Haïti. Comme on le sait, cette visite, intervenant à la suite de celle qu'avait effectuée le Secrétaire général accompagné de l'ancien Président Bill Clinton, a permis à la communauté internationale, représentée par les membres du Conseil, de se faire une idée disons exhaustive de la situation à laquelle Haïti est confronté depuis un certain temps. Comme l'a si bien dit l'Ambassadeur Urbina, il est évident que, de 2005 à ce jour, la situation sur le plan de la consolidation de la sécurité s'est nettement améliorée. Au fait, ceci a été clairement exprimé par les différents interlocuteurs qui ont eu à partager leurs impressions avec les membres du Conseil.

Néanmoins, ainsi que les hautes autorités du pays, à commencer par le Président de la République ainsi que Madame le Premier Ministre, l'ont également clairement exprimé, la situation demeure très fragile sur le plan économique et social. Là encore, comme l'a dit l'Ambassadeur Urbina, nous subissons encore les effets dévastateurs des quatre cyclones successifs qui ont frappé Haïti en 2008. Il est bon de souligner ici, à l'attention du Conseil, que les maigres progrès qui avaient été enregistrés en 2007 sur le plan économique ont été durement frappés par ces cyclones. Il en est résulté que le secteur agricole notamment, ainsi que les infrastructures, avaient subi un rude coup dont le pays a des difficultés à se relever.

Néanmoins, je voudrais ici, au nom du Gouvernement, réitérer, à l'attention de la communauté internationale, que le pays s'est résolument engagé dans la voie de la reconstruction et dans la voie du développement. C'est pourquoi nous attachons énormément d'importance à la conférence des donateurs qui sera organisée prochainement à Washington, sous l'égide de la Banque interaméricaine de développement, et nous espérons bien qu'encore une fois Haïti pourra bénéficier de la bienveillante

attention de la communauté internationale, qui, jusqu'à présent, ne nous a pas fait défaut.

Pour terminer, je voudrais remercier une nouvelle fois le Conseil de sécurité d'avoir organisé cette visite. Je voudrais, encore une fois, adresser mes remerciements tous particuliers à l'Ambassadeur Urbina qui l'a conduite. Je voudrais aussi exprimer ici, au nom du Gouvernement haïtien, son appréciation pour l'intérêt que le Conseil a toujours manifesté vis-à-vis d'Haïti.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.